

ARRETE n° 2026-42

Objet : Liste des candidats admis à concourir au concours externe sur titres avec épreuve, au concours interne et au 3^{ème} concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique, dans la spécialité « arts plastiques », session 2026.

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

Vu le décret n° 2002-872 du 3 mai 2002 relatif au troisième concours de recrutement pour certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2008-513 du 29 mai 2008 modifiant les statuts particuliers de certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2009-1711 du 29 décembre 2009 modifiant divers décrets portant statut particulier de cadres d'emplois des catégories B et C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2012-1019 du 3 septembre 2012 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux d'enseignement artistique et notamment son chapitre II,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu l'arrêté en date du 27 avril 2017 fixant le programme des épreuves des concours d'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique et des assistants territoriaux d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation (2022-2026) adopté par les douze Centres de gestion de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la répartition de l'organisation des concours et examens figurant au calendrier 2026,

Vu la délibération n° 78-2021 du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2021 modifiée en dernier lieu par la délibération n° 71-2023 du conseil d'administration du 26 septembre 2023, révisant le règlement des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la Savoie,

Vu l'arrêté n° 2025-121 du 04 août 2025 portant ouverture d'un concours externe sur titres avec épreuve, d'un concours interne et d'un 3^{ème} concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique, dans la spécialité « arts plastiques », session 2026,

Vu l'arrêté n° 2025-144 du 18 septembre 2025 modifiant l'arrêté n° 2025-121 du 04 août 2025 susvisé,

Vu l'arrêté n° 2026-40 du 23 février 2026 désignant les membres du jury du concours externe sur titres avec épreuve, du concours interne et du 3^{ème} concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique, dans la spécialité « arts plastiques », session 2026,

Considérant qu'il convient d'établir la liste des candidats admis à concourir au concours externe sur titres avec épreuve, au concours interne et au 3^{ème} concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique, dans la spécialité « arts plastiques », session 2026,

ARRETE

Article 1 :

La liste des candidats admis à concourir au concours externe sur titres avec épreuve, au concours interne et au 3^{ème} concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique, dans la spécialité « arts plastiques », session 2026, se compose comme suit :

CONCOURS EXTERNE

NOM	PRENOM
BERTELLE	Brigitte
BIAGIOTTI	Maddalena
BIGO	Chloé
BLAIVE	Julie
BLANC	Catherine
BONNET-MASSIP	Hugo
BOUVIER	Céline
BRAUX	Ludivine
BRODIN	Antoine
BUÉ-DELORME	Chloée
CADET	Sandra
CAZEAUX	Karen

NOM	PRENOM
CHUNG TAN	Taimani
DAGUIN DELIN	Anouk
DELBEKE	Zoé
DERON	Alexandre
DESBOIS	Clémence
FINEZ	Jehanne
GAETA	Salomé
GONZALEZ	Victor
GUIGNETTE	Ingrid
HALLARD	Aline
HEDE	Chloé
HENSEL	Nicolas
IRWIN	Sophie
LANSELLE	Charlotte
LAROCLETTE	Georges-Arthur
LEGRAND	Sabine
LHERBIER	Raphaël
MANCHILINE	Laure
MARCHAISON	Anna-Livia
MARCUS	Philippe Nicolas
MARIOTTI	Kévin
MAROOTHY NADAN	Annon
MARQUES	Marie-Cécile
MATHIVET	Guillaume
MOURGLIA	Jonathan
MUSSOT	Pascaline
PARTOUCHE	Elie
PASTRE	Clemmy
PERRET GOUJON	Aline
PICANON	Elyo
PONTI	Cédric
RAFFALLI	Mélissa
RALU	Paul

NOM	PRENOM
REUMAUX	Rebecca
RIGAL	Louis-Jean
ROBERT	Aude
ROSSI LJUNGHORN	Félix
ROUBICHOU	Guilhem
ROUSSEAU	Marie
SAVROT	Edouard
SOURDEVAL	Clothilde
THEVENOT PIRIS	Vanessa
ZHIRI	Janna
ZRUSTOVA	Brigita

Soit 56 candidats admis à concourir au concours externe sur titres avec épreuve d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique, dans la spécialité « arts plastiques », session 2026.

CONCOURS INTERNE

NOM	PRENOM
BOUGHANZAI	Rajae
BRUNET	Vincent
CRISEO	Clement
CULIOLU	Gaelle
ESTURILLO CACCIARELLA	Cédric
GARCIA	Aurélie
HAMEL	Lauren
JAGER MULE	Virginie
KELBERINE	Julie
KIM	Kyoung-Mi
LE MEST	Geraldine
LEGRAND	Julie
NAPIERALA	Jonathan
PAJOT	Vincent

NOM	PRENOM
PILLETTE	Anthony
PONTI	Cédric
REMY	Claire
RINGOT	Lionel
THEVENOT PIRIS	Vanessa
VIDEAU	Isabelle
ZRUSTOVA	Brigita

Soit 21 candidats admis à concourir au concours interne sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique, dans la spécialité « arts plastiques », session 2026.

TROISIEME CONCOURS

NOM	PRENOM
BLANC	Catherine
PONTI	Cédric
VERHELLE	Hélène
ZRUSTOVA	Brigita

Soit 4 candidats admis à concourir au troisième concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique, dans la spécialité « arts plastiques », session 2026.

Soit 81 candidats admis à concourir au concours externe sur titres avec épreuve, au concours interne et au 3^{ème} concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique, dans la spécialité « arts plastiques », session 2026.

Article 2 :

Le Directeur du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète de la Savoie et publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (www.cdg73.fr).

Ampliation du présent arrêté sera adressée aux Présidents des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de son affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

Fait à PORTE-DE-SAVOIE, le 23 février 2026

Le Président,



François DUNAND

Publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (www.cdg73.fr), le : 27 février 2026